

Le déficit 2013 passe sous la barre des 3 %

FINANCES Un meilleur cru après l'année noire de 2012

- ▶ En 2012, le gouvernement avait été contraint de recapitaliser Dexia.
- ▶ Cette épine hors du pied, le budget fédéral se porte mieux en 2012.
- ▶ Essentiellement grâce à des mesures one shot.

Le conseil supérieur des Finances (CSF) a publié vendredi son avis sur les performances budgétaires du pays en 2013. Pour la première fois depuis 2009, le déficit de la Belgique passe sous le seuil des 3 %, en sortant du même coup de la procédure européenne de 3 % de déficit excessif.

Sur base des comptes nationaux, le déficit des administrations publiques se situe à 2,9 % du PIB en 2013. Ce résultat est moins favorable que prévu (2,6 %) mais s'explique par l'entrée en vigueur de nouvelles normes comptables européennes. « *Le solde des administrations publiques aurait en effet été de 2,6 % du PIB en 2013 et les autorités belges auraient ainsi respecté l'objectif européen* », note le CSF.

La réduction du déficit de 1,2 % par rapport à 2012 s'explique par plusieurs facteurs, mais essentiellement grâce à des opérations non structurelles, à effet unique – des « one shot » – à concurrence de 1 %.

Il s'agit d'une part de la disparition du transfert en capital

pour la recapitalisation de Dexia et d'autre part de mesures fiscales non récurrentes. Le conseil supérieur des Finances épingle l'opération de régularisation fiscale décidée par le gouvernement précédent, l'effet d'anticipation de la modification du régime des bonis de liquidation et la réduction du délai de déclaration des droits de succession, de compétence régionale.

Les recettes se sont accrues de 0,7 % du produit intérieur brut en 2013 pour représenter aujourd'hui 49,4 % du PIB. « *Une partie significative s'explique par les mesures structurelles décidées par les gouvernements en matière de prélèvements fiscaux* », souligne le CSF en évoquant le relèvement du précompte mobilier, le changement du taux de définition du taux d'intérêt pour le calcul des intérêts notionnels et la majoration des accises sur le tabac et l'alcool.

Le déficit de l'Entité I (pouvoir fédéral et sécurité sociale) s'élevait à 2,5 % du PIB en 2013 et celui de l'entité II (Régions, Communautés et pouvoirs locaux) à 0,4 %. A propos des pouvoirs locaux, le Conseil note une hausse des dépenses courantes malgré le recul des investissements après une année électorale. Les communes sont confrontées à une hausse des cotisations sociales qui s'explique par l'augmentation des cotisations de pension dont elles doivent s'acquitter pour financer les retraites des agents statutaires. (b) ■